

Communiqué de presse

Metz, le 29 janvier 2013

Changement d'horaires de la CCIT de la Moselle et de ses antennes

A compter du 1er février 2013, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Moselle accueille le public :

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15
et de 13h30 à 17h30.**

Ces nouveaux horaires s'appliquent à toutes les antennes CCI du département (Yutz, Sarreguemines et Sarrebourg), à l'exception de CCI Formation à Metz, qui conserve ses créneaux d'ouverture habituels (du lundi au vendredi : 7h45 - 12h00 / 12h45 - 17h30).